

**M. Hovdebo:** Le Pacte de l'automobile fonctionne très bien parce que 60 p. 100 . . .

**M. Grisé:** N'est-ce pas une forme de libre-échange?

**M. Hovdebo:** L'accord de libre-échange supprime le Pacte de l'automobile. Dans le cas des voitures fabriquées au Canada, il doit y avoir un contenu canadien de 60 p. 100. Cette condition sera perdue. Après la mise en application de l'accord de libre-échange, les voitures pourront être fabriquées entièrement aux États-Unis et il ne sera plus nécessaire qu'un pourcentage des pièces soient fabriquées au Canada. Ce sera une des conséquences de l'accord de libre-échange.

Mettez tous ces éléments ensemble, et vous constaterez que le gouvernement sacrifie la capacité que nous avons de nous bâtir nous-même une bonne vie au Canada. Nous dépendrons des États-Unis pour nous bâtir le genre de vie que nous voulons au Canada, le genre de vie auquel nous sommes habitués.

[Français]

**M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre part au débat aujourd'hui qui porte sur le projet de loi C-129, projet de loi qui a pour but de permettre la participation du public à la propriété d'Air Canada, et l'aboutissement de l'histoire d'un succès, celui de l'aviation commerciale au Canada.

En effet, madame la Présidente, entre le premier vol international de Trans Canada Air Lines, de Vancouver à Seattle, et les milliers de vols qu'Air Canada effectue chaque année partout dans le monde, il y a les efforts et la tenacité de milliers de gens déterminés à ce que le Canada soit au premier plan de l'industrie de l'aviation.

Lorsqu'en 1937, la Trans Canada Air Lines effectuait son premier vol, et permettez-moi, madame la Présidente, de dire que le premier avion de la Trans Canada Air Lines a décollé en effet en 1937 de l'aéroport de Saint-Hubert, situé dans la circonscription de Chambly que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, et en 1987, le même premier avion de la Trans Canada Air Lines, un DC-3, aurait fait le même vol en décollant une fois de plus de l'aéroport de Saint-Hubert, dans la circonscription de Chambly, pour souligner le cinquante-naire d'Air Canada, la Trans Canada Air Lines, comme on l'appelait à l'époque. Personne ne pouvait prédire l'énorme succès que lui réservait l'avenir. A cette époque, le Canada avait un urgent besoin d'une ligne aérienne nationale pour desservir une population dispersée dans un vaste pays.

Le gouvernement d'alors n'avait d'autre choix que de créer une société d'État pour amorcer le développement du réseau aérien national, dont nous dépendons maintenant. Depuis ce temps, le transport aérien a bien changé. La TCA est devenue, comme je le mentionnais il y a quelques instants, Air Canada, et cette dernière a grandi et s'est développée au rythme de l'industrie aérienne pour se retrouver au tout premier plan de l'aviation commerciale internationale.

### Sanction royale

Air Canada compte maintenant plus de 22 000 employés. Elle dessert 11 millions de passagers par année et ses ventes dépassent les 3 milliards de dollars. Depuis ce premier vol en 1937, nous avons tous été témoins, madame la Présidente, d'une révolution commerciale dans l'industrie aérienne. Aujourd'hui, nous n'avons pas une, mais bien deux compagnies aériennes nationales.

La déréglementation mise sur pied par le vice-premier ministre, à l'époque excellent ministre des Transports, permet aujourd'hui à l'industrie aérienne de faire en sorte que ces deux compagnies sont en concurrence avec les transporteurs aériens internationaux. Cette concurrence a amené des tarifs moins élevés, de meilleurs services aux consommateurs et la croissance de plus petites compagnies aériennes qui répondent aux besoins des régions.

La réforme de la réglementation qu'a effectuée notre gouvernement a intensifié la concurrence et entraîné une amélioration des services offerts à tous les Canadiens. En s'efforçant de répondre aux besoins du public voyageur plutôt qu'à ceux d'un organisme de réglementation, les compagnies canadiennes d'aviation se font concurrence grâce à leur esprit d'innovation et à leur efficacité. Elles cherchent à augmenter leur clientèle en fournissant un meilleur service et un meilleur prix partout au Canada. Pour faire face à cette compétition, il est absolument essentiel qu'Air Canada trouve de nouveaux investissements pour développer de nouvelles routes et offrir de meilleurs services. Avant tout, elle a besoin de nouveaux investissements pour renouveler une flotte qui lui permettra de continuer de représenter fièrement . . .

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre.

● (1650)

## LA SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-67, Loi concernant les associations responsables de la génétique des animaux. Chapitre 13.

Projet de loi C-118, Loi modifiant le Tarif des douanes. Chapitre 14.